

INGÉNIERIE

de territoires

.01

nov. 2016 -
fév. 2017



L'ingénierie
territoriale

au service
des EPCI



©Guillaume Fuchron

ardèche
LE DEPARTEMENT

édito



©Matthieu Dupont

Depuis 2015, le Département propose un service d'ingénierie publique aux communes et à leurs groupements dans le domaine de la voirie et de ses aménagements.

Aujourd'hui, aux côtés de cette offre d'assistance technique aux collectivités, existe sur le territoire une offre complète d'ingénierie publique. Plusieurs domaines sont concernés : voirie au sens large (dont la gestion du domaine public), développement, ingénierie financière et juridique, patrimoine immobilier, environnement, tourisme, etc.

Une offre élargie, portée par un réseau d'aménageurs publics partenaires historiques du Département : le Syndicat départemental de développement et d'aménagement (SDEA), Ardèche Habitat, l'agence de développement touristique (ADT), le CAUE, ou d'autres plus récents comme Epora par exemple...

Collectivement, individuellement, en « succession » ou d'un bout à l'autre, toutes ces structures peuvent être activées par les collectivités ardéchoises : une démarche de mutualisation des compétences et des potentiels

de chaque structure, sous une forme souple, au service du développement du territoire ardéchois. Dans une période où chaque collectivité ou organisme parapublic doit faire la preuve de sa capacité à assurer un service public performant, soucieux des deniers publics et capable d'agilité dans ses modalités d'intervention dans les territoires, ces ressources sont une vraie plus-value pour chacun d'entre nous.

Une maison départementale de l'ingénierie, non pas au sens d'une nouvelle entité, mais d'un fonctionnement innovant, qui propose toutes les pièces de la maison sans que pour autant celle-ci soit immobile et in-agrandissable !

Avec cette publication, l'enjeu est de présenter les savoir-faire, les capacités à développer et aménager l'Ardèche que vous pouvez activer au quotidien pour vos projets en faveur des habitants. Tous les quatre mois, projets et opérations seront ainsi mis en valeur, agrémenté d'informations utiles pour toute collectivité en Ardèche.

Excellente lecture.

Laurent Ughetto,
Président du Département
de l'Ardèche

sommaire

Saint-Symphorien-
sous-Chomérac ■ Un
accompagnement « à la carte »
■ page 3



Champis ■ Où remettre la
fontaine... sur la place de la
fontaine ? ■ page 5



Mayres ■ Une boulangerie
dans l'ancienne mairie
■ page 7



Satase ■ service d'assistance
technique à l'exploitation des
stations d'épuration ■ page 9



Brèves ■ routes, communes,
marchés publics ■ page 11

Agenda ■ page 12

Un accompagnement « à la carte »

© Matthieu Dupont



« Nous avons décidé de partager avec les collectivités ardéchoises ce qui de mon point de vue a le plus de valeur, c'est-à-dire la technicité et la compétence des agents du Département. La notion de

« solidarité territoriale » ne se résume pas à des transferts financiers, elle consiste également à appuyer techniquement les collectivités locales dans leurs projets, de la conception jusqu'à la réception. »

Maurice Weiss,
vice-président en charge
des routes, des mobilités,
du numérique et du soutien
aux territoires

A Saint-Symphorien-sous-Chomérac, commune dotée d'une école primaire, mais ni d'un collège, ni d'un lycée, le déplacement des jeunes pour se rendre dans les établissements scolaires se fait en transports en commun... Chaque matin, quelques

dizaines d'entre eux rejoignent l'arrêt de Brune afin d'emprunter un des services qui les conduira à Privas ou au Pouzin pour une journée studieuse. Bien évidemment, le soir retour à la case départ... leur domicile. Une « transhumance » quasi quotidienne, non pas « risquée » mais pas totalement sûre. Point d'attention pour les élus de la commune qui souhaitent sécuriser ces déplacements et ceux de tous les piétons entre le village et le hameau de Brune, le long de la RD 422, pour rejoindre ou revenir de l'arrêt de car situé dans le hameau.

■ Sécuriser le cheminement piéton ■

Décision prise, encore faut-il déterminer quelles sont les contraintes pour concevoir cet aménagement, le rendre « conforme » et surtout efficient.

Car de l'ambition à la réalisation... il y a quelques étapes incontournables : diagnostic, conseil d'opportunité, conseils techniques, accompagnement à la maîtrise d'ouvrage... La commune, signataire d'une convention avec le Département dans le cadre l'assistance technique aux collectivités (ATC), expose son projet de sécurisation des cheminements piétons aux agents de la direction des routes et des mobilités du Conseil départemental.

Fin 2015, les premiers contacts sont noués. Un chargé d'opération prend le dossier en main et lance le processus qui aboutira à un aménagement de 550 mètres...



■ Élaborer par l'échange ■

C'est tout d'abord dans l'échange avec l'équipe municipale que débute le processus pour en comprendre les enjeux. Le projet initial va ainsi bénéficier de l'expertise du chargé d'opérations, de sa connaissance du territoire, et va évoluer pour prendre en compte la demande de départ mais aussi son environnement direct. Entre le premier contact et la réalisation des travaux, l'ambition s'est élargie ! Et si l'enjeu est toujours de sécuriser les déplacements des collégiens et lycéens, il s'intéresse maintenant à l'ensemble des usagers pour concevoir un cheminement piéton sur la totalité du parcours entre le village et le hameau de Brune, et non sur une seule partie comme prévu initialement. Cette dimension prise en compte, il restait à définir comment concilier les différents usages de cette route, en ligne droite et donc propice aux vitesses élevées de la part des automobilistes !

L'équipe des techniciens chargés de réaliser la mission ont répondu à cette problématique

par un projet complet prenant en compte la réalisation de trottoirs de 1,50 m de large, conformes aux normes d'accessibilités, nécessitant le busage des fossés par endroit. Un aménagement grâce auquel les velléités de vitesse excessive des véhicules ont été sérieusement mises à mal ! Une phase d'élaboration « sur table » complétée par des conseils et un accompagnement sous maîtrise d'œuvre pour les travaux. Leur coût a pu être estimé facilement et leur réalisation rapide grâce à un marché à bon de commande. Toujours dans le cadre de l'ATC, le Département a accompagné la commune dans le lancement et le suivi du marché, avec la définition de ses besoins pour les 4 ans à venir, le lancement du marché, son analyse, puis le suivi des réalisations jusqu'à l'émission des attestations de paiements. Un service tout en un - et à la carte - avec comme résultat final 550 mètres d'aménagements qui permettent aux piétons de relier en toute sécurité les deux quartiers. ■

coordonnées

Direction des routes et des mobilités
Département de l'Ardèche
Pôle Astier Froment - BP 737
07007 Privas cedex

Tél. 04 75 66 79 99
mél : routes@ardeche.fr

à savoir

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les prestations proposées en matière de voirie par le Département se font via le Syndicat de développement d'équipement et d'aménagement (SDEA). Deux types de conventions sont proposées aux communes, intercommunalités et syndicats intercommunaux de voirie ardéchois : une convention dite de « base » comprenant des conseils en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale ; des contrats dits « à la carte » pour des missions d'assistance et de maîtrise d'œuvre plus spécifiques.



Où remettre la fontaine... sur la place de la fontaine ?



Champis, près de 600 habitants, 72 hameaux...

Et une question : comment aménager la place de la Fontaine qui au cœur du hameau de la Bâtie de Crussol, accueille la mairie, une auberge, affiche son caractère médiéval et... est traversé par la route départementale. Objectifs : (re) mettre une fontaine sur la place du même nom, favoriser la

découverte piétonne du hameau, optimiser le stationnement, aménager la traversée de la route départementale. C'est avec cette ambition -et toutes les questions annexes- que les élus de Champis ont contacté le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ardèche en mars 2017.

Pour ce bourg au centre-est du département, l'enjeu est de conserver « l'esprit du hameau » en priorisant et hiérarchisant les actions à conduire pour tenir compte de sa capacité d'investissement.

Tout cela posé lors du premier contact permet d'aboutir six mois plus tard à un programme d'opérations qui précise les partis pris d'aménagement, la nature et le

coût des travaux attendus. Un programme, fruit d'échanges entre élus et membres de l'équipe du CAUE mobilisés sur le projet : paysagiste, urbaniste, architecte et infographiste.

■ Du diagnostic au projet ■

Comment ? En tout premier lieu, place au diagnostic fonctionnel et patrimonial du hameau ; puis à l'exemple par la présentation sous forme d'illustrations (photographies, croquis...) de réalisations d'espaces publics dans des villages comparables. Ensuite : aller voir ailleurs ce qui s'est fait, au cours d'une journée « d'études » des élus de Champis chez leurs presque voisins de deux villages de caractère ardéchois (Desaignes et Boucieu-Le-Roi) pour échanger et s'inspirer d'exemples de réalisation. Apprentissage en situation, suivi d'une formation du maire de la commune sur la qualité des espaces publics, formation proposée par le CAUE (urba-flash).

Ces échanges ont permis d'aboutir à des propositions de scénarios d'aménagement du hameau qui ont fait l'objet de discussions en conseil municipal, avant de parvenir au choix d'un scénario préférentiel, agrémenté de ses incidences en termes d'organisation de l'espace, de choix de matériaux, de traitement paysager, de coût financier...



■ Et bientôt un nouvel espace ■

Aujourd'hui, la commune et la communauté de communes (compétente en matière de voirie) sont en train de sélectionner un maître d'œuvre (paysagiste-concepteur, architecte), accompagné par le CAUE dans ce processus. A suivre : la réalisation des interventions sur les espaces stratégiques du hameau : la place de la fontaine et la traversée.

Le coût global des travaux est estimé à 320 000 € HT.

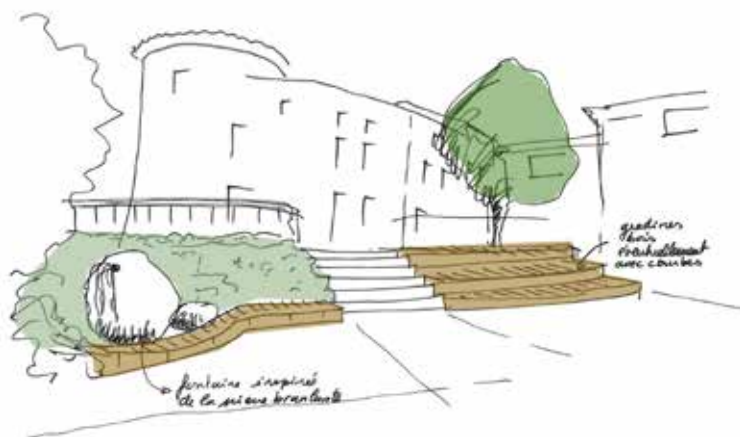
Pour cette mission du CAUE, la contribution communale s'élève à 2 500 €, montant basé sur un critère de solidarité territoriale (population et richesse fiscale).

coordonnées

Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
de l'Ardèche

2 bis, avenue de l'Europe Unie
BP 101 - 07001 Privas cedex
tél : 04 75 64 36 04

caue-07@wanadoo.fr
<http://caue07.fr/>



« Plutôt que d'aménager chaque année une rue du village de la Bâtie sans vision d'ensemble, c'est bien la concertation avec les urbanistes du CAUE qui a permis à l'équipe municipale de mener une réflexion globale sur tout l'espace public en nous amenant à nous interroger sur :

- les lieux à valoriser en fonction des usages : requalification de la place de la Fontaine, création d'un nouveau jardin public
- les zones de stationnement, de circulation tant pour les piétons que pour les véhicules
- l'accessibilité et les aménagements de l'espace public
- le choix des matériaux pour les revêtements de sol, l'importance du végétal, l'arrosage intégré, l'éclairage...

Au final la plus-value apportée par le CAUE est incontestable et ses techniciens vont continuer à nous accompagner dans la phase de réalisation prévue pour 2018. »

Gilbert Dejours,
Maire de Champis

à savoir

Se former... c'est possible Initiées en 2014, issues d'un partenariat entre le CAUE et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, les urba-sessions proposent aux collectivités locales du département (élus et techniciens) les éléments de connaissance nécessaires au développement de projets d'aménagement et d'urbanisme. En format resserré (2 heures en soirée) les urba-flash complètent cette offre.

Une boulangerie dans l'ancienne mairie



A Mayres, les 300 habitants ont de la chance : un commerce local est toujours en activité. Mais... le boulanger souhaite après de nombreuses années prendre une retraite bien méritée.

Que faire ? Comment conserver cet essentiel lieu de lien et d'échanges, alors même que le boulanger actuel et futur retraité y a son habitation...

Le problème est donc : pas de locaux et un fonds de commerce à vendre.

Pour la mairie cela pourrait s'apparenter à la « quadrature du cercle » : comment conserver un commerce de proximité ?

■ A question « complexe » réponse « partenariale » ! ■

Tout d'abord le local. L'ancienne mairie, que la municipalité envisage de transformer en logements locatifs, dispose d'un rez-de-chaussée qui pourrait bien devenir, avec

un peu d'ingéniosité, un parfait lieu de convivialité /commerce !

Le local trouvé, encore faut-il l'aménager et le rendre compatible avec une activité commerciale, qui plus est, nécessite un four ; puis trouver un « candidat » boulanger ; qu'il achète le fonds de commerce existant (mais sans local) et soit certain que son activité sera rentable (étude de viabilité) ; enfin, aménager l'ancien bâtiment municipal en tenant compte de la nécessaire coexistence d'habitations et de commerces (isolations...) et trouver les financements pour réaliser les travaux.

■ Le SDEA : agrégateur-coordonnateur ■

Maître d'ouvrage mandataire, à la demande de la commune et comme le permet la Loi Mop relative à la maîtrise d'ouvrage public, le Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) a agrégé l'expertise de différentes structures départementales

et défini un plan d'actions qui ne néglige ni l'exemple (ce qui se passe dans d'autres communes et dans ce cas celle de Pont-de-Labeaume), ni l'aspect exemplaire (aménagement spécifiques et durables avec l'appui du Syndicat départemental des énergies qui conventionne avec la commune), ni le nécessaire plan de financement et le montage juridique et financier (dépôt du dossier auprès des différents bailleurs possibles : Etat, Région, Département, et bien sûr la commune au titre de l'emprunt), ni le projet immobilier (comment faire coexister commerce et locatifs, quels programme, quels coûts), ni... et sans cela rien en serait possible, la viabilité du projet (en lien avec la Chambre de métiers et de l'artisanat), la possibilité de trouver un repreneur du fond existant en envisageant éventuellement un transfert de siège du boulanger actuel pour valoriser son affaire et donc... faciliter la vente de son fonds de commerce. De plus, le SDEA peut aussi accompagner le repreneur via une opération

de financement participatif, dont le portail projet-participatif.ardeche.fr pourra se faire le relais... et assurer presque à coup sûr la réussite (80% des projets soutenus via le portail ont abouti en 10 mois).

En résumé : garder la boulangerie-commerce, lieu de convivialité du village, nécessite un faisceau de compétences et d'envies que le SDEA parvient à agréger au titre de maître d'ouvrage mandataire. Un savoir-faire au service des collectivités, pour un résultat à découvrir en 2019 avec viennoiseries « ardéchoises » ! ■

les fonctions du projet

- Espace boulangerie/pâtisserie
- Espace épicerie de proximité
- Espace dépôt/vente des produits locaux
- Espace dépôt de presse
- Espace « pause-café » intérieur (2/3 tables) et extérieur.

SDEA, l'ingénierie technique et administrative

A la demande de ses adhérents, et de façon très simple et réactive (puisque une simple convention suffit), l'équipe du SDEA peut travailler sous leur contrôle et met à leur service toute l'ingénierie technique et administrative dont il dispose. Les modalités d'intervention prennent plusieurs formes:

- La maîtrise d'œuvre (pour les infrastructures, les projets d'eau potable et d'assainissement)
- La conduite d'opération, qui constitue une assistance technique approfondie incluant la programmation de l'équipement projeté
- Le mandat (ou maîtrise d'ouvrage déléguée) qui en laissant tout pouvoir de décision à l'adhérent, permet d'assister sur les volets technique, juridique, financier et administratif.

coordonnées

SDEA
6 Rue Pierre Filliat,
07003 Privas
tél. 04 75 65 57 50
sdea@sdea-ardeche.fr
www.sdea-ardeche.com/



Satесе

Six lettres qui aujourd’hui forment le nom usuel pour désigner le “service d’assistance technique à l’exploitation des stations d’épuration”. Il y a plusieurs années que ce service relève du Département, mais depuis 2006, l’Ardèche et la Drôme ont réuni le Satесе dans une structure bidépartementale. Un choix totalement innovant sur le sud de l’hexagone où aucune équivalence en “bidépartemental” n’existe ! L’objectif est avant tout de fédérer les moyens et les compétences à l’échelle de deux départements. La dimension de l’équipe - de par la multiplicité, la diversité et la complémentarité des parcours et expériences de chacun des techniciens - accroît ses compétences et autorise de plus une certaine souplesse dans l’organisation de chacun.

■ Des experts en assainissement ■

L’équipe du Satесе dispose d’une connaissance territoriale et d’une expertise appréciée et reconnue. Sa mission, définie en partenariat et avec l’appui financier de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse, se décline selon plusieurs volets. Pour les stations existantes, il s’agit en premier lieu d’apporter aux exploitants les conseils pouvant permettre

d’améliorer et d’optimiser les installations d’assainissement. En cas de problème, les techniciens proposent des actions curatives. « Une station à roseaux peut fonctionner un peu moins bien par le simple fait qu’elle ne reçoit pas assez d’eau “de chasse” », explique un technicien. Sur d’autres types d’ouvrages, la solution peut passer par des investissements en termes d’installations. Le Satесе permet aussi d’apporter les conseils techniques nécessaires aux communes, dans tous projets de création, d’amélioration, ou d’agrandissement d’une station. Sur le terrain, les techniciens sont là pour aider à la mise en place de l’auto surveillance en réalisant l’agrément des dispositifs.

« Quel que soit le modèle de station, toutes fonctionnent avec des êtres vivants - végétaux ou bactéries - et c’est le juste équilibre entre un “minimum” pour les nourrir et le “trop”, qui ne pourrait être traité. Nous visitons, contrôlons, faisons les prélèvements nécessaires, mais en aucun cas nous n’avons un rôle de “flic”. Nous sommes là pour, avec les exploitants, les communes, les communautés de communes, trouver la meilleure solution pour un rendement optimal ».

à savoir

Le Satese est un service indépendant, agréé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, travaillant en réseau avec l'ensemble des Satese mais aussi en lien étroit avec tous les partenaires de l'assainissement collectif (Polices de l'eau, Cemagref, etc.). Le Satese intervient dans deux cadres distincts en application du Code général des collectivités territoriales: le cadre conventionnel et le cadre concurrentiel.

■ CADRE CONVENTIONNEL

Les collectivités concernées

- Les communes rurales à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant est supérieur à celui de référence établi par l'Etat.
- Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 15 000 habitants pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le point décrit ci-dessus représente plus de la moitié de la population totale des communes qui en sont membres.

Une convention, établie pour une durée de 3 ans entre la collectivité et le Conseil départemental, précise les modalités techniques et financières des prestations du Satese

■ CADRE CONCURRENTIEL

En dehors de collectivités rentrant dans le cadre conventionnel, les prestations réalisées sont celles demandées par les collectivités qui les financent en totalité. Elles sont soumises au code des marchés publics.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES

- Visites avec tests ou analyses des eaux usées, en entrée et sortie de la station,
- Visites d'autosurveillance réglementaires avec mesures sur 24 heures (ou bilan 24 heures),
- Visites d'audit des dispositifs d'autosurveillance.
- Visites d'assistance spécifique par rapport à une problématique donnée, comme les bathymétries, l'assistance en cas de pollution, etc.

Chaque visite fait l'objet d'un rapport écrit adressé à la collectivité et à l'exploitant dans le cas d'un affermage ou d'une prestation de service.

La mission du Satese repose sur les visites de stations d'épuration réalisées par les techniciens, à raison d'environ deux visites annuelles par site. Mais il y a différents types de visites. Ainsi, une fois par an est effectuée une visite avec tests qui permet de contrôler le fonctionnement des équipements. Certaines visites ont pour but d'effectuer des prélèvements d'échantillons sur les effluents bruts et traités, ainsi que sur les boues. Cela permet d'évaluer les performances épuratoires du système en place. Il y a aussi les visites bilan qui consistent à réaliser des mesures sur une longue durée (24 h en général) afin de

connaître la pollution traitée. La fréquence de ces visites est directement liée à la capacité des ouvrages. Pour les plus grosses installations, deux bilans sont effectués chaque année. Il y a aussi des visites pour des diagnostics de dispositifs, pour l'agrément des matériels et de leur mise en place, pour des audits des dispositifs d'auto surveillance (pour confirmer que l'exploitant suit bien le protocole de surveillance de l'installation). Chaque visite de terrain fait ensuite l'objet d'un rapport écrit adressé aux élus ou à la communauté de communes, plus un exemplaire au correspondant Satese départemental. ■

coordonnées

SATESE

Cadre conventionnel

Nord Ardèche - Nicolas Parmentier

nparmentier@ladrome.fr - 04 75 79 81 75

Centre Ardèche - David Marteau

dmarteau@ladrome.fr - 04 75 79 82 79

Sud Ardèche - Natacha Sidobre

nsidobre@ladrome.fr - 04 75 79 82 77

Projet de convention : Service de l'eau
Conseil départemental de l'Ardèche
04 75 66 75 41

Cadre concurrentiel

Barbara Dzialoszynski - Service gestion de l'eau / Conseil départemental de la Drôme
bdzialoszynski@ladrome.fr - 04 75 79 82 63

Brèves

Guide des aménagements routiers



Un an après le lancement du premier guide des aménagements routiers, il est aujourd'hui complété par le volet IV, portant sur les dispositifs de retenue. Vous trouverez dans ce nouveau volet toutes les recommandations en matière

de dispositif de retenue qui ont pour vocation de retenir et de rediriger les véhicules. Pour rappel les précédents guides vous apportaient des recommandations sur les aménagements réducteurs de vitesse, les traversées de piétons et les arrêts de car. Toutes ces informations sont disponibles sur : <http://www.ardeche.fr/88-le-reseau-routier.htm>

Bouquet de services mairie

La direction de l'information légale et administrative (DILA - Services du Premier ministre), met à la disposition des communes un bouquet de services en ligne pour simplifier la vie des usagers. Plus de 6 600 communes de toutes tailles et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif composé à ce jour de cinq démarches : demande d'acte d'état civil, recensement citoyen obligatoire, demande d'inscription sur les listes électorales, déclaration de changement de coordonnées, déclaration d'ouverture de chantier. Le raccordement des communes au dispositif est simple, gratuit et rapide. Tout renseignement disponible sur : <https://www.service-public.fr/partenaires/communaute-partenaire/Bouquet-de-services-mairie>



Brèves



Ardèche marchés publics : la plateforme mutualisée d'Ardèche

Ardèche marchés publics est un site qui permet de regrouper les achats ardéchois et qui a pour objectif :

- Plus de visibilité : le site regroupe l'ensemble des annonces de marchés publics du territoire ardéchois. C'est un guichet unique pour les entreprises.
- Une réelle facilité : le site donne les clefs de l'accession à la commande publique. Face aux subtilités juridiques et aux problèmes techniques, les entreprises trouveront ici des outils efficaces et des interlocuteurs qualifiés pour les accompagner.
- De la gratuité : les entreprises peuvent gratuitement utiliser des services pensés pour elles et adaptés à leurs besoins.
- Des objectifs de rentabilité : au-delà des gains de temps, les entreprises se voient offrir de réelles perspectives financières avec de nouvelles opportunités d'activité.

Renseignements complémentaires sur :

<http://ardeche-marchespublics.fr/>

Agenda

1. Présentation par l'ADT du Plan d'action 2018 de la destination touristique Ardèche, le 17 novembre prochain à 10h00 - Pôle départemental de Bésignoles - Auditorium.

Rencontre à laquelle sont invités les présidents des communautés d'agglomération et de communes, ou leurs vice-présidents en charge du Tourisme. Y sont également invités les présidents d'Office de tourisme et ceux des organismes professionnels représentatifs.

2. Culture et tourisme :

rencontrons-nous ! le 13 novembre de 13h30 à 18h à **Saint Jean de Muzols** ou le 14 novembre de 13h30 à 18h à **Mirabel**.

Temps d'information et d'échanges entre les acteurs de la culture et du tourisme, destinés aux élus et aux techniciens des collectivités territoriales, aux acteurs culturels et aux représentants du tourisme. Inscrivez-vous sur : www.ardeche.fr/culture-tourisme.

3. Vous avez un projet et vous voulez lancer une campagne de financement participatif ? Alors rendez-vous à l'un des ateliers du crowdfunding, de 9h30 à 11h30 :

- le 9 novembre pôle entrepreneurial de Vidalon - Davézieux,
- le 14 novembre au entrepreneurial pôlierieux - Le Cheylard,
- le 16 novembre plateforme P2F - Flaviac,
- le 23 novembre pépinière d'entreprises faisceau sud - Le Teil
- le 30 novembre pépinière d'entreprises l'Espéridou - Lachapelle sous Aubenas.

Ateliers gratuits - Inscription sur

<http://projet-participatif.ardeche.fr>

4. Urba-flash

Pour que les projets de quartiers nouveaux voient le jour : faisabilité financière et pragmatisme des choix d'habitat

- 17 novembre de 16h à 18h et 20 novembre de 18h à 20h à **Aubenas** (Centre social « au fil de l'eau », 15 rue de l'expert - quartier Pont d'Aubenas)

Faire de l'urbanisme un levier pour les filières bois-forêt

- 14 décembre de 9h à 17h à **Jaujac** (maison du Parc)